

n° 188

JUIN
JUILLET
AOUT
2008

1,37€

snu92

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS- DE- SEINE



Dès la rentrée se faire entendre encore plus fort !

2 Inspection

3 Inspection **4** Une école ambitieuse pour tous

5 Enseigner, un métier qui s'apprend **6** Et pourtant, il en reste encore

7 Questions, réponses **8 6 avril 2008**

3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE
Téléphone 01 47 24 16 40
Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



SNUIPP

Fédération Syndicale Unitaire

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Céline Potvin
Jacky Lizé

TRÉSORERIE/FICHER
Jean-Pierre Devaux
Anne Guignon
Eric Racofier

SECTEUR ADMINISTRATIF
Sophie Verbrugge
Anne Guignon
Eric Racofier
Philippe Dupont
Yves Briand

FORMATION - PÉDAGOGIE
Aline Becker
Éveline Mathonnière
Annie Faure
Charlotte Boeuf
Patrick Pelloux

DÉBUT DE CARRIÈRE
Kattaline Elizondo
Eric Racofier

SOCIAL - LAÏCITÉ
Yves Briand

DIRECTION D'ÉCOLE
Sophie Verbrugge
Patrick Rabineau

ASH
Jacqueline Belhomme
Christel Vergniol
Anne-Marie Hamon-Brière

COMMUNICATION
Yves Briand

SUIVI DES SOUS-SECTIONS
Patrick Rabineau
Éveline Mathonnière

I.U.F.M.
Eric Racofier
Pascal Houdu
Kattaline Elizondo

LIAISON AVEC LE NATIONAL
Céline Potvin
Jacky Lizé

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE
Yolande Traimond
Anne-Marie Mossant
Anne-Marie François
Gérard Le Corre
Yves Briand

AIDE-ÉDUCATEURS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION
Jacky Lizé

L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU PUBLIE

Commandes en ligne

<http://institut.fsu.fr/>



15,50€

La fabrique du génie Franck Rimbart, co-édition Editions du temps et Institut de la FSU.

Depuis quelques années, la querelle scolaire est rallumée. Aux "pédagogues" s'opposent les défenseurs de "l'école républicaine", école-sanctuaire qui maintenait les enfants du peuple à l'écart de l'ascension sociale. L'école ne peut plus être ce lieu élitiste. La baisse du niveau, dénoncée par les "nouveaux réactionnaires" républicains, n'en est pas pour autant une fatalité : elle relève plus du mythe qu'autre chose. Il est nécessaire d'en finir avec un discours qui, bien que sincère, peut avoir des relents nauséabonds.

Le succès médiatique de certains auteurs se construit sur la peur et favorise, sans le vouloir, les réflexes d'autodéfense qui risquent de créer une coupure irrémédiable entre une partie de la jeunesse et le reste de la société. L'école de masse, qui permet l'accès au savoir pour tous, est certes encore imparfaite, mais ne mérite pas l'indignité qu'on lui prête. Ce livre veut renouveler les termes d'un débat parti sur de mauvaises bases. Notre société a besoin d'une école qui permette au plus grand nombre de réussir. Cette nécessité suppose de définir les lignes d'une nouvelle école républicaine.



8 €

L'émergence de la question du salaire au mérite des enseignants nous renvoie à quelques problèmes de fond concernant l'évolution du modèle français.

Les systèmes de rémunération sont des constructions historiques qui représentent un certain rapport au travail, mais aussi un certain rapport entre les salariés (les jeunes et les vieux, les plus dynamiques et les plus fatigués, pour donner des catégories possibles) et, enfin, un rapport entre salariés et employeurs.

Le salaire, derrière une complexité de calcul est un enjeu de société, et cela peut être plus encore dans le cas d'un bien collectif comme l'éducation pour lequel la « performance » de l'enseignant, mais aussi la « performance » des établissements et enfin la « performance » du système éducatif dans son ensemble est une question sensible, au coeur d'une polémique internationale.



Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92
3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

**Le SNUipp 92
sera fermé
du 10 juillet
au 26 août
BONNES VACANCES**

N° 188 - 3^o trimestre 2008 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Yves BRIAND • Directeur de publication : Jacky Lizé

Imprimé au siège de la section

Commission Paritaire n° 1108 S 06748 • Dépôt légal : 3^o trimestre 2008 ISSN 1252 0586



Inspection

L'inspecteur d'académie a tranché, il y aura à la rentrée un nouveau rapport et une nouvelle grille de notation.

Le nouveau rapport sera basé sur la dizaine de compétences exigibles pour un PE et se terminera par trois conclusions qui indiqueront: la manière de servir; les acquisitions des élèves et les axes de progrès de l'enseignant.

L'IEN notera l'enseignant dans une échelle constituée de quatre niveaux: pratique professionnelle très satisfaisante, pratique professionnelle satisfaisante, pratique professionnelle à améliorer et pratique professionnelle non conforme.

A chacun de ces quatre niveaux sera associé un élément qui pour les promotions s'établira de 2 à 8 (2, 4, 6, 8).

Le barème promotion sera: **A + 2P**.

A la rentrée, tous les personnels seront intégrés en fonction de la note d'inspection à l'échelon où ils ont été inspectés.

Nous n'avons cessé de rappeler l'intérêt de la péréquation qui permettait à nos collègues de maintenir leur niveau de mérite quand on change d'échelon sans avoir été inspecté. Il y aura donc plusieurs notes pour un même ordre de mérite. Si l'élément note est pondéré par l'élément P en vérifiant sa prise en compte dans les calculs des barèmes devient une question essentielle. A notre demande, celui-ci figurera dans le rapport. Nous avons insisté aussi sur le fait que les collègues devraient pouvoir vérifier à chaque opération à laquelle ils participent la valeur de l'élément P. L'administration n'a apporté aucune garantie absolue sur la partie technique de la prise en compte. Nous ne nous satisfaisons pas de cette réponse et nous ré-intervenons pour nous assurer de sa prise en compte.

Le seul barème où la note est prise en compte est celui des hors classe, car ce n'est pas un barème départemental mais national. Comme l'accès à la hors classe est restreint (58 cette année) cela devrait se traduire pour notre IA par plus d'inspections dans les échelons concernés (PE10^e et PE 11^e)

Toujours pour notre IA, il y a retard d'inspection au bout de 4 ans.

Une communication sera faite par l'administration à la rentrée par les IEN, en réunion de prérentrée.

Salaires

Les propositions avancées par le ministre de la fonction publique à l'occasion de la première séance de négociations salariales confirment que le « *gagnant-gagnant* » tant vanté pour les fonctionnaires se traduit en réalité par un dramatique « *tous perdants* » où suppressions de postes et pertes de pouvoir d'achat se combinent.

Le contexte de ces négociations, qui sont censées porter sur la période 2009-2011 est marqué par une inflation prévue par l'Insee de l'ordre de 3,2 % pour 2008 avec notamment une flambée du prix du pétrole qui risque de se prolonger; le minimum Fonction Publique va passer de nouveau en dessous du SMIC au 1er septembre 2008, écrasant encore plus la grille; selon l'Insee, le Salaire Moyen Par Tête lui-même va progresser moins que l'inflation. Or les propositions du gouvernement ignorent cette réalité: elles avancent une augmentation générale de **0,8 % en 2009 et 0,5 % les années suivantes**; Pour 2008, la seule réponse faite par le ministre en séance est une adaptation de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat dont la portée est limitée et qui vient d'être instaurée, et qui n'est même pas encore payée pour la période 2004-2007.

En fait, cela revient à conforter et aggraver les mécanismes qui tirent vers le bas l'ensemble des rémunérations et détruisent la grille indiciaire.

Ces propositions de « **renovation** » de cette grille et des régimes indemnitaires risquent en réalité de déboucher sur une individualisation accrue qui est de nature à mettre à mal les solidarités et rendre encore plus difficile la mobilité que le gouvernement prétend promouvoir.

C'est bien une dégringolade programmée des rémunérations que propose le gouvernement.

S'il veut répondre à l'impatience des salariés il doit en tant qu'employeur se montrer exemplaire. C'est d'autant plus urgent que la faiblesse de la consommation des ménages pèse sur la croissance et l'emploi.

Cela signifie de toutes autres propositions et en priorité des mesures indiciaires pour faire face à l'inflation de 2008.

Pas de vacances pour nos revendications !

Cette année scolaire touche à sa fin et des vacances bien méritées se profilent.

Celles-ci seront d'autant plus appréciées qu'elles arrivent après une année importante en réformes et mesures autour de l'Ecole. De la suppression du samedi matin à la baisse conséquente des postes en passant par les nouveaux programmes, peu de choses ont été épargnées aux enseignants, aux familles, aux enfants et à l'Ecole.

Des décisions prises à la va-vite, sans concertation préalable, avec, comme principal intérêt de flatter un certain électorat, ont trop jeté le trouble au cours de cette année. Il faut espérer que l'Ecole ne souffrira pas trop de cette vision à court terme et démagogique des enjeux essentiels pour l'avenir des plus jeunes.

L'année fut également riche en mobilisations et actions de toutes sortes (grèves, manifestations, pétitions, rencontre parents/enseignants...). Il est clair que les acteurs de l'Education se sont fortement impliqués face à cette avalanche de mesures, annonces qui tournent trop souvent le dos à une vision ambitieuse et égalitaire de l'Ecole.

Bien évidemment, nous ne pouvons nous satisfaire des résultats obtenus. Nul doute qu'il va falloir continuer dès la rentrée prochaine à tout mettre en œuvre pour pouvoir imposer un rapport de forces suffisant et ainsi faire entendre une autre voix pour l'avenir de l'Ecole. La bataille de l'opinion entamée cette année devra continuer et la présence du plus grand nombre sera encore une fois nécessaire !

Alors à quelques jours de ces vacances si méritées, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous dès le début du mois de septembre pour faire de ce moment toujours particulier une rentrée pas comme les autres.

En attendant, nous vous souhaitons d'excellentes vacances !

Céline Potvin – Jacky Lizé



Une école ambitieuse pour tous, c'est toujours notre objectif !

L'École dans la tempête...

Cette année scolaire n'a pas été un long fleuve tranquille pour l'Education Nationale. Dès le mois de septembre, rapports, déclarations ministérielles, application de réformes se sont succédés à grande vitesse. Et l'École Primaire s'est trouvée presque à chaque fois en première ligne.

Cela a commencé dès septembre par le rapport du Haut Conseil de l'Education qui donnait une image négative de l'École Primaire, dans le but, à force d'amalgames, de démontrer à l'opinion que l'École Publique n'était pas à la hauteur. La publication et les analyses quelque peu partisans des évaluations internationales (PISA) allaient dans le même sens. Le rapport Bentolila sur l'École Maternelle en rajoutait encore en remettant en question la scolarisation des plus jeunes et en caricaturant l'enseignement dispensé.

On n'oublie pas non plus la « lettre aux éducateurs » ni les déclarations du Président mettant en cause la laïcité en affirmant la prépondérance aux « curés sur les instits » pour transmettre des valeurs aux enfants... Ou les déclarations autour de la mémoire de la Shoah dont le but essentiel est de plaire à l'opinion publique sans se soucier de la réalité !

Sans parler du budget voté avec ses 11200 suppressions de postes et l'annonce de la réduction programmée du nombre de fonctionnaires qui va largement toucher l'Education Nationale.

Le gouvernement, dans la droite ligne de la Loi d'Orientation Fillon, a accéléré les déclarations et les mesures, méprisant les opinions et positions des enseignants mais

également des autres partenaires que sont notamment les parents.

Et ça a été l'annonce de la suppression du samedi matin pour les enfants avec la mise en place de « l'aide personnalisée pour les enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage » (la question des 108 heures), la mise en route dans la plus totale précipitation des « stages de remise à niveau » pendant les vacances de printemps, la publication de nouveaux programmes qui ont suscité une large protestation de l'ensemble du monde éducatif. Sans oublier les nouvelles modalités d'évaluation annoncées, le risque de mise en concurrence, la diminution du nombre de place au concours de recrutement... Toutes ces annonces laissant d'ailleurs ensuite les enseignants sur le terrain démunis pour la mise en œuvre.

Devant les coups portés, la profession n'est pas restée sans réagir. Informations, campagnes en direction de l'opinion, pétitions, manifestations, grèves ont fait la Une des journaux et ont rassemblé beaucoup de monde dans la protestation.

*Nous refusons le statu quo,
mais nous ne voulons pas d'une
école au rabais !*

La succession des annonces, des mesures, le mépris à notre encontre n'ont pas facilité les prises de position de chacun. Mais aujourd'hui, il est temps de se poser et d'analyser la situation pour mieux repartir dès la rentrée.

C'est l'avenir de l'École Maternelle et Élémentaire qui est en jeu. Les diverses mesures préconisées par le gouvernement risquent d'en changer les fondements.

S'opposer aux réformes que l'on veut nous imposer, ce n'est pas vouloir le statu quo, comme beaucoup le clament pour nous discrediter par avance.

Depuis longtemps nous dénonçons les dysfonctionnements, les insuffisances du système éducatif français. Depuis longtemps aussi, nous réfléchissons, nous faisons des propositions, nous proposons des expérimentations. Et malgré l'insuffisance des moyens au sens large : postes, formation, lien avec la Recherche, la profession a su trouver des ressources pour essayer de faire réussir toujours plus et mieux les élèves. L'accroissement sans précédent du nombre d'enfants qui poursuivent leurs études, les résultats au Bac, l'augmentation du nombre d'étudiants, c'est aussi le résultat de ces efforts, de cette énergie déployée.

Mais aujourd'hui, on veut nous imposer un système éducatif qui tourne le dos à nos exigences, à nos revendications

Nous avons d'autres ambitions que de donner un « savoir minimum », laissant à d'autres le soin de proposer les compléments culturels (pourtant indispensables) à ceux qui auront les moyens d'y accéder. Nous refusons que l'acte d'enseigner soit réduit à la mise en place d'automatismes et de mémorisation parce que nous savons que cela aura comme conséquence de pénaliser encore plus ceux qui sont le plus éloignés du monde de l'école. Nous refusons que l'échec scolaire soit une fatalité pour certains enfants. Nous voulons que l'École Publique forme des citoyens, acteurs de la vie culturelle et sociale de ce pays.

Et à la veille des vacances d'été, la bataille est loin d'être terminée. Dès la rentrée, nous reprendrons nos engagements pour défendre l'École Publique, et surtout pour exiger son amélioration, sa transformation au service de l'avenir des jeunes. Améliorer la réussite scolaire de tous, il n'y a rien de plus urgent. Nous voulons une politique ambitieuse pour faire avancer notre École Publique en mettant au cœur une vraie ambition pour tous. Pour cela nous voulons d'autres choix, une autre politique.

Alors rendez vous à la rentrée pour tous ensemble continuer.

Eveline Mathonnière



Enseigner un métier qui s'apprend

*Enseigner suppose
plusieurs compétences.*

► **compétences disciplinaires** : il faut maîtriser des savoirs pour pouvoir les transmettre ensuite. C'est parce que nous avons cette exigence que nous nous interrogeons sur une formation qui prétend former un maître polyvalent pour le premier degré. Comment concevoir qu'un individu puisse maîtriser tous les champs disciplinaires qui relèvent de l'enseignement primaire, du français aux sciences, des langues vivantes aux sciences de la vie et de la terre, sans oublier l'EPS, les arts, qui sont si important pour un développement harmonieux de la personnalité de nos élèves...

► **compétences didactiques** : c'est indispensable si l'on veut que l'enseignant soit autre chose qu'un répétiteur. Etre enseignant suppose qu'on soit capable de transformer un « *savoir savant* » en « *discipline scolaire* », qu'on soit également capable de concevoir des situations, des outils propres à permettre aux élèves de s'approprier ces savoirs ;

► **compétences en matière de connaissance du développement (cognitif, psychologique) des enfants** pour pouvoir proposer des processus en adéquation à la fois avec les aptitudes des élèves et les exigences des contenus ;

► **connaissance du système éducatif** dans son ensemble pour avoir une vision globale du parcours éducatif,

► **compétences à travailler en équipe**, avec d'autres enseignants dans l'équipe pédagogique, dans l'équipe éducative mais aussi avec les autres intervenants de l'école et les parents.

Former un enseignant suppose évidemment, si on a ces exigences, un aller et retour permanent entre théorie et pratique et un lien étroit avec la Recherche parce que les savoirs comme les pratiques sont en évolution constante. C'est aussi concevoir que la formation initiale indispensable soit prolongée par une formation continue (qui réponde aux mêmes critères) dispensée tout au long de la carrière de chaque enseignant.

On le voit, on est loin de l'image largement répandue qu'il suffit d'aimer les enfants pour être maître d'école (surtout si les en-



fants sont jeunes), qu'il suffit de savoir à peu près quelque chose pour pouvoir l'enseigner en primaire. Et c'est avec de telles idées préconçues qu'on nous demande d'enseigner de nouvelles disciplines sans aucune formation préalable (la mise en œuvre de l'enseignement des langues par exemple) ou que les pouvoirs publics n'hésitent pas à mettre devant des élèves de jeunes collègues sans formation qui n'ont que leur bonne volonté... et l'aide de leurs collègues !

*Encore une réforme,
mais quelle réforme ?*

Exiger une formation de haut niveau pour les enseignants du premier degré a été une rude bataille. Obtenir que la formation des maîtres garde un aspect « pratique », que la formation initiale soit un temps particulier de notre carrière, que la formation soit aussi universitaire, ce n'a pas non plus été évident. La création des IUFM en 1990, avec l'élévation du niveau de recrutement

des PE à la licence (même niveau que nos collègues certifiés) a été une réponse – certes insuffisante – aux revendications de la profession. Sont passées aux oubliettes nos demandes concernant la création d'un statut d'étudiant/salarié pour garantir une certaine démocratisation de l'accès à la profession, l'exigence de réflexion autour de dominantes de formation, la mise en œuvre d'une vraie pré-professionnalisation avant la licence et la demande d'une entrée progressive accompagnée dans le métier pour mieux allier théorie et pratique.

Aujourd'hui, le gouvernement annonce sa volonté de recruter les enseignants au Master. Nous n'avons pas encore le détail des mesures proposées, mais cette annonce appelle quelques remarques : il est évident que cet allongement du « parcours académique » risque d'engendrer encore une sélection sociale plus forte pour entrer dans la profession. De plus il ne peut s'envisager que si l'Université intègre dès le départ des éléments de professionnalisation pour que la préparation à exercer ce métier puisse être efficiente. Enfin, la suppression de l'année de formation professionnelle rémunérée (actuelle PE2) s'inscrit dans la volonté de restreindre encore les moyens budgétaires puisqu'elle permettra d'économiser un nombre conséquent de traitements d'enseignants stagiaires et conduira de fait à la suppression de postes d'enseignants (si demain on supprimait les plus de 400 PE2 prévus à la rentrée dans notre département, c'est l'équivalent de quelques 100 postes qui disparaîtrait de nos écoles). Et quid du maintien de l'expérience accumulée en matière de formation par les personnels actuels des IUFM et par les maîtres formateurs qui interviennent dans la formation initiale actuellement, quel avenir pour ces personnels ? Quelles formes de Master pour les enseignants ? Quelle formation professionnelle pour enseigner ? Quel cadrage national ? Cette annonce comme tant d'autres nous inquiète. Parce que nous sommes ambitieux pour l'École, nous le sommes aussi pour la formation des maîtres. Nous devons redire haut et fort nos exigences en matière de recrutement, de formation parce que l'avenir de l'École en dépend. Nous resterons donc vigilants et combattifs devant les propositions ministérielles que seront faites d'ici la rentrée.



Et pourtant il en reste encore

C'était à la fin du siècle dernier, juste avant les années 90, celles qui n'ont pas encore donné lieu à une vague nostalgique avec ressorties de « stars » de l'époque et émissions de télé pathétiques. En ces temps pas si anciens mais qui nous semblent maintenant lointains n'exerçaient dans les écoles que des instituteurs.

D'ailleurs à l'époque, le syndicat majoritaire s'appelait le SNI PEGC (Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs de Collège). A cette même période, ces instituteurs réclamaient une revalorisation de leur métier, formation et salaire avec une augmentation de 2000 francs pour tous, et une prise en compte de la difficulté croissante du métier.

Certains esprits chagrins pourraient dire que c'est toujours pareil aujourd'hui et que l'enseignant est un éternel insatisfait... La réponse apportée à l'époque par Lionel Jospin, alors ministre de l'Education Nationale, fut la création du corps des Professeurs des Ecoles, plus communément appelés PE. Le statut de ce nouveau corps était plus intéressant car il était rattaché à la catégorie A et non plus B de la Fonction Publique, avec, par là même, un salaire plus élevé. S'ajoutait à cela un calcul plus intéressant au niveau de la future pension de retraite. Les IUFM qui furent créés à la même époque allaient donc former des Professeurs des Ecoles. Mais pour la première fois, ces modifications de statut ne concernaient que les nouveaux recrutés. Les instituteurs, ne pouvaient intégrer ce nouveau corps qu'en intégrant ce nouveau corps par liste d'aptitude ou par concours interne. La différence de mode d'intégration est notablement différente car dans le cas du concours interne, il est procédé à une reconstitution totale de la carrière comparable à un collègue ayant toujours été PE. Encore faut-il accepter de passer un concours pour continuer à faire exactement le même métier...

Cette naissance contribua à la scission du SNI et de la FEN entre les militants de la

tendance UID qui acceptèrent et signèrent le protocole et ceux des tendances Unité Action et Ecole Emancipée qui refusèrent la proposition et créèrent alors un nouveau syndicat et une nouvelle fédération qui allait devenir le SNUipp et la FSU. La direction du SNI utilisa la création de ce nouveau corps pour créer un syndicat le SE excluant les syndicats du second degré. A l'origine, il était prévu que la totalité des instituteurs soient intégrés dans le corps des PE en 2017. La mobilisation importante des personnels d'abord très forte puis en baisse obligea malgré tout les gouvernements de l'époque à revoir cette date à la baisse et donner comme échéance finale 2007. Le SNUipp pris toute sa part, souvent seul, dans ce combat pour mettre fin à cette différence dans les écoles où pour le même travail, le même métier, cohabitaient 2 corps différents. Aujourd'hui encore, le SNUipp rappelle lors des promotions par exemple les effets pervers de la mise en place de ce système avec notamment le bouchon du 8^e échelon pour les PE sortis de l'IUFM.

Pour autant, alors que nous sommes en 2008, il existe encore des instituteurs. Il en restait à la rentrée 2008 encore 22 075 en France dont 685 dans les Hauts de Seine. Pourtant depuis plusieurs années, le nombre de places au concours interne ou sur la liste d'aptitude sont largement suffisants pour permettre une « extinction » du corps des instituteurs (en 2007, il y a eu pour la liste d'aptitude 9 306 intégrations pour 17 511 places et pour le concours interne 2 461 admis pour 2 934

places). Dans notre département, il ne devrait plus y en avoir depuis au moins 2-3 ans. Mais seulement voilà, la situation n'est pas si simple qu'on ne peut l'imaginer.

La question du logement de fonction dont disposent certains instituteurs est cruciale quand on connaît les prix de l'immobilier dans notre région. Savoir que le changement de corps va, certes, occasionner une augmentation du salaire ou tout au moins pas de perte, mais parallèlement entraîner l'obligation de verser un loyer peut faire réfléchir...

De même, la possibilité offerte aux instituteurs ayant accompli 15 ans de services actifs de pouvoir bénéficier d'un départ à la retraite dès 55 ans n'est pas négligeable. L'année d'ouverture des droits est en effet déterminante dans le calcul de la pension depuis la loi Fillon. Certains instituteurs n'ayant pas encore ces 15 ans préfèrent donc attendre avant de demander leur intégration.

On comprend donc que ce dossier fut dès le départ complexe et le reste encore aujourd'hui, un an après la date théorique d'extinction du corps des instituteurs.

En attendant, des milliers d'instituteurs retraités attendent leur assimilation dans le corps des PE qui se traduit par une revalorisation de leur pension. Assimilation qui ne sera possible qu'après l'extinction du corps des instituteurs.

Le SNUIPP a lancé une pétition exigeant une mesure immédiate pour les instituteurs retraités.

Jacky Lizé





Réponses à des questions souvent posées.

Nous sommes le 15 octobre 2008. Le médecin m'accorde un congé d'un mois. Quelle sera la durée de mon congé à plein traitement ?

► Pour le savoir, vous remontez dans le temps un an avant, soit le 15 octobre 2007. Si, entre le 15 octobre 2007 et le 15 octobre 2008 vous n'avez pas eu de congé, vous avez droit à 3 mois de congé à plein traitement. Si, par contre, vous avez déjà eu durant cette période 20 jours de congés entre les mêmes dates, il vous restera 70 jours de congés à plein traitement.

Actuellement à mi-temps, je vais bientôt être en congé maternité. Quelle sera ma rémunération pendant celui-ci ?

► Pendant la durée du congé maternité, la rémunération se fait à taux plein. Pendant la durée du congé maternité, la rémunération se fait à taux plein.

Le congé parental doit-il immédiatement suivre le congé de maternité ? Combien de temps minimum et maximum peut durer ce congé ? Conserve-t-on son poste ? Ce congé compte-t-il pour l'avancement ?

► L'article 54 de la loi 84 16 du 11-01-84 précise que le congé est attribué par périodes de 6 mois, renouvelables jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Il ne doit pas obligatoirement suivre le congé de maternité. Il y a perte du poste au premier renouvellement. La durée du congé parental est prise pour 50% en ce qui concerne l'avancement.

Qui assure l'intérim en cas d'absence du directeur ?

► Le plus simple est de définir en début d'année, lors du conseil des maîtres de rentrée, le principe du remplacement pour assurer l'intérim (absences, stages, réunions...)

Le directeur est en congé de maladie. Un adjoint assure l'intérim. Qui perçoit quoi ?

► Le directeur malade perçoit son traitement incluant la bonification indiciaire. Si le congé dépasse 30 jours, il perd l'indemnité de charges administratives. Le collègue

chargé de l'intérim perçoit cette indemnité majorée de 50 %. Il ne peut prétendre à aucune bonification indiciaire.

Ai-je droit à un congé pour garder mon enfant malade ?

► C'est un cas assez fréquent. Une autorisation d'absence est de droit, à plein traitement, sur présentation « d'un certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant ». Par année civile (l'année civile a été retenue comme période unique de référence pour l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants relevant du Ministère de l'Education Nationale), chacun(e) peut bénéficier d'autorisations d'absence dont la durée ne peut dépasser les obligations de service hebdomadaires plus un jour dans le cas où il travaille à plein temps (11 demi-journées pour une semaine scolaire de 4 jours et demi), plus 1 demi-journée dans le cas où il travaille à temps partiel (6 demi-journées en arrondissant). Ces limites peuvent être doublées si le fonctionnaire est seul à assumer la garde de l'enfant, que son conjoint est à la recherche d'un emploi ou que celui-ci, de par son emploi, ne bénéficie pas de ce type de droit (fournir pièces justificatives). Lorsque les deux parents sont agents de l'état, les autorisations susceptibles d'être accordées à la famille peuvent être réparties entre eux à leur convenance. Dans le cas où un seul conjoint bénéficie de ces autorisations d'absence, celles-ci peuvent être portées à 15 jours consécutifs.

Puis-je être inspecté(e) à l'improviste par mon IEN ?

► L'IEN doit prévenir précisément de sa venue pour inspection. Il doit respecter les textes qui la régissent (le syndicat peut vous les fournir). La note pédagogique fait partie de la plupart des opérations de carrière. Si une inspection se passe mal, si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note vous apparaît injuste, utilisez votre droit de réponse et adressez-vous au SNUipp.

J'ai été inspecté(e) en avril, je n'ai pas encore reçu le rapport. Est-ce normal ?

► Non. Les textes prévoient : "le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois; les notes sont dans toute la mesure du possible communiquées aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection."

L'IEN qui m'a inspecté donne dans son rapport des indications que je ne partage pas. Que puis-je faire ?

► Le rapport d'inspection peut donner lieu à des observations de l'intéressé, qui bénéficie d'un droit de réponse, ces observations sont intégrées au dossier d'inspection.

Je dois écrire à l'inspecteur d'académie, dois-je faire transiter la lettre par ma directrice d'école ?

► Très employée dans le jargon de l'Education nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. A ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'I.E.N. et non pas au directeur de l'école. Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'Ecole, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur. (exemple : demande congé de maladie, autorisation d'absence...)

Quels volets dois-je envoyer à mon employeur lors d'un congé maladie ?

► Les certificats médicaux comportent 3 volets. Le premier a des informations couvertes par le secret médical, il ne doit pas être transmis aux IEN et IA mais conservé par l'intéressé. Seuls sont transmis les volets 2 et 3.

Dois-je reprendre un jour avant les congés pour éviter que ceux-ci soient pris en compte ?

► Un congé de maladie peut se terminer le 1er jour d'une période de vacances qui ne seront pas pris en compte dans le congé maladie sauf si au sortir des vacances, il y a un nouvel arrêt pour le même motif.

André Rustin a été secrétaire général du SNIPEGC 92 de 1972 à 1988. Il était membre du SNU 92 depuis sa création

André Rustin est mort le 6 avril 2008 dans sa maison de la Drôme. Il avait 76 ans.



Devant l'inspection d'académie en 1984

Il aura marqué de son empreinte le syndicat des instituteurs et des PEGC, et d'une certaine manière, aura accompagné la carrière de milliers d'enseignants, jusqu'à la première moitié de ceux qui prennent aujourd'hui leur retraite.

Le 7 juin 1988, à l'occasion de son départ à la retraite, Bernard Gary retraçait sa carrière syndicale et les caractéristiques de sa personnalité qui en faisait un élément incontournable du paysage syndical enseignant de son époque.

« C'est en 1972 que les syndiqués du SNI décidèrent de changer l'orientation et partant, les pratiques, le style de travail et l'équipe départementale.

...Au dire de chacun et y compris de ceux... qui ne partagent pas encore ses idées sur l'activité syndicale, André Rustin de par sa personnalité forte, sa capacité d'écoute quasi illimitée, son profond respect pour toutes celles et ceux qui interpellent le syndicat, a profondément marqué la vie syndicale enseignante de ces 20 dernières années, bien au-delà du SNI-Pegc. »

Sous son impulsion, tous les aspects de la vie des écoles, tous les éléments de la carrière des personnels, tous les aspects de leur relation avec la hiérarchie, ce qui dépendait du cadre général de la fonction publique comme la manière dont l'administration mettait en œuvre la réglementation, tout, tout, regardait le syndicat.

La règle d'or, était d'enrichir la direction syndicale de l'expérience et des compétences du plus grand nombre de militants sans se cantonner au seuls « affidés du courant de penser », y compris en associant l'ensemble des adhérents et au-delà, la profession pour déterminer les orientations et pour peser dans la lutte pour les revendications.

C'est, dès 1972, le travail commun avec les militants sans ou hors tendance, notamment de Colombes, puis la recherche (on n'ose plus dire de l'ouverture!) opiniâtre de l'élargissement du collectif de direction. André avait des défauts énormes! Ceux-là mêmes qui en firent cette figure sinon incon-

testée du moins incontournable :

- Un entêtement de fourmi, ainsi n'eut-il de cesse de faire construire une vraie école pour les enfants des travailleurs immigrés « stockés » par la Ville de Paris dans les terrains vagues du port de Gennevilliers, Puis de faire assurer les cours par des personnels spécialisés.

- Même entêtement pour la construction d'une Ecole Normale dans les Hauts de Seine, puis après l'aberration géographique de sa situation, la revendication d'une antenne nord de cette EN revendication qui malheureusement n'eut pas le même avenir.

- une propension irrépressible de mettre les copains au travail, surtout les jeunes car il faut bien penser à l'avenir, mais l'âge ne mettait personne à l'abri de l'urgence syndicale.

Il fut sans doute un novateur car il mit au goût du jour un certain nombre de revendications qui ne sont pas encore passées de mode : le développement de l'enseignement spécialisé, la défense de l'école maternelle, la prise en compte de la spécificité des tâches des directeurs d'école, la revalorisation de la situation matérielle et morale des instituteurs et leur formation...

Une vie syndicale bien remplie, une retraite qui ne le fut pas moins, un exemple pour aujourd'hui et pour demain.

Merci Dédé

Michel Langlois

Le bureau départemental du SNUipp92 s'associe à tous ces témoignages et adresse toutes ses condoléances à sa famille et à Mireille.

J'ai connu André lorsque je commençais à militer, et il est en effet triste d'apprendre sa disparition. Je garde le souvenir d'un militant humain et attachant, dont on aime à s'inspirer. Je me joins à la peine de sa famille et des militants des Hauts de Seine parmi lesquels il a laissé de beaux souvenirs également et auxquels tu transmettras mon amitié.

Amicalement

Bruno Kozole

C'est en effet une grande perte, et un grand militant d'Unité et Action qui s'éteint.

Toutes mes condoléances et amitiés à la famille et aux amis d'André et de Mireille, et à la section.

Amicalement

Philippe SEVERAC

Eh oui, bien triste nouvelle, j'ai côtoyé Dédé à mes débuts de militant, alors que j'étais en responsabilité au SNIPEGC de la Marne. Et nous nous étions découverts un point commun, puisque nous étions musiciens tous les deux!

Amitiés

José Mathieu

André était instituteur et a longtemps été Secré-

taire général du SNI des Hauts de Seine. Son militantisme au service des Instituteurs était sans limites.

A toutes celles, à tous ceux qui ont connu André, sa probité, son dévouement, sa compétence, son amitié aussi, bref, à tous celles et ceux qui voudraient rejoindre Mireille dans la peine et la soutenir en ces moments difficiles : lui adresser un message de sympathie et d'amitié à Mireille Rustin et ses enfants : LE PLANAS 26 450 CHAROLS

Monique et René Jallu

Je m'associe pleinement à l'initiative de René Jallu pour que s'expriment auprès de Mireille et de ses enfants les témoignages de sympathie après la disparition d'André, ce syndicaliste qui a été un militant historique dans notre département et qui a contribué grandement à l'existence de la FSU telle que nous la vivons.

Cordialement

Robert RIQUOIS
Secrétaire Général de la FSU 92

C'était hier, en 1975, jeune normalienne je participais aux réunions syndicales du SNI dans l'école avenue G. Clémenceau à Nanterre. Je n'étais pas de la même tendance qu'André, ce n'était pas l'époque du consensus mou... on cherchait à convaincre! Les arguments étaient de qualité car

on respectait ses "adversaires" et "on y croyait". La sincérité de l'engagement d'André était une évidence. La qualité de son discours, de son action militante et l'intérêt qu'il témoignait à chacun sont encore très présents dans ma mémoire. Merci André!

Aujourd'hui, je suis triste.

Michèle Lémant-Labib

C'est avec une douleur immense que j'apprends le décès de Dédé.

J'avais malgré nos divergences d'orientation; j'étais à l'échéance à l'époque; un grand respect pour le militant de masse, sa finesse d'analyse.

De plus cela ne nous empêchait pas de prendre un peu de distance et de bien se marrer ensemble.

Amitiés

Jacques LERICHOMME

Je tiens à saluer la mémoire de ce camarade que j'ai eu l'occasion de côtoyer dans les réunions U & A quand j'étais secrétaire départemental du SNI-Pegc puis du SNUipp en Sarthe de 1977 à 1995. C'était un militant impressionnant par ses arguments solides, son sens du débat, sa détermination et sa gentillesse avec les jeunes militants qui n'avaient pas toute son expérience.

Merci d'adresser à sa famille et à ses camarades mes sincères et respectueuses condoléances.

Guy ROUBY